

## Résolution

### Honoraires des arbitres de griefs

---

- ATTENDU les coûts extrêmement élevés des arbitres de griefs;
- ATTENDU que le règlement sur la rémunération des arbitres prévoit un tarif de 120 \$ l'heure;
- ATTENDU que la vaste majorité des arbitres utilise un tarif beaucoup plus élevé que 120 \$ l'heure;
- ATTENDU que l'accessibilité des arbitres est restreinte en fonction de la capacité de payer des syndicats et des employeurs;

#### IL EST RÉSOLU

que la FTQ exige des modifications règlementaires afin que le tarif de tous les arbitres de la liste annotée soit le même.